

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 13/04/2021

**COMPTE-RENDU-REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Mardi 13 Avril 2021  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 5 Avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Nicolas LAROCHE, Charly NICOLLE, Oliver BOVE, Christian SANSEIGNE, Vincent COUPEROT, Jérémy VENON, Stevens DAVID

Etaient absents excusés : Nicolas LAROCHE  
Jany AUCLERCQ

Secrétaire de séance : Charly NICOLLE

\*\*\*\*\*

- Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> Février 2021
- Vote du compte administratif BP 2020
- Vote du compte de gestion BP 2020
- Affectation du résultat d'exploitation 2020
- Vote des taux des taxes locales pour 2021
- Vote du budget primitif de la commune 2021
- Demande d'admission en non-valeur
- Réfection du mur de soutènement de l'église
- Choix des lampadaires LED
- Point sur les travaux assainissement et eau potable
- CLECT – Révision des attributions de compensation des communes
- Transfert de la compétence mobilité
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 13/04/2021

**Délibération n°04\_13 04 2021- Vote du compte administratif Budget Principal 2020**

Budget Principal	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		<b>6.542.22</b>		<b>85.806.22</b>		<b>92.348.44</b>
Opérations de l'exercice	74.233.12	32.093.84	116.581.82	142.826.15	190.814.94	174.919.99
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>42.139.28</b>			<b>26.244.33</b>	<b>15.894.95</b>	
Résultats de clôture	<b>35.597.06</b>			<b>112.050.55</b>		<b>76.453.49</b>

Le maire étant sorti au moment du vote du compte administratif, le Conseil Municipal réuni du fait sous la Présidence de Monsieur Xavier COLLON, 1er Adjoint au Maire, délibère sur le compte administratif de la commune de Fleys de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire de Fleys, après s'être fait présenter le budget primitif, Monsieur Xavier COLLON, fait procéder au vote du compte administratif

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

**Le compte administratif de la commune 2020 est approuvé à la majorité des votants.**

**Délibération n°05\_13 04 2021 - Vote du compte de gestion 2020 Budget Principal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020 de ce budget ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020
- **DECLARE** que le Compte de Gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement Budget Principal 2020

**Délibération n°06 13 04 2021 : Affectation du résultat d'exploitation 2020**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT de la LA SF 1068 de 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020		TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	6.542.22 €		- 42.139.28 €	Dép.			- 35.597.06 €
				Rec.			
FONCT	78.693.99 €		26.244.33 €			7.112.23 €	112.050.55 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 :	112.050.55 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068 du BP 2020)	- 35.597.06 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068 du BP 2020)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/ 110) (ligne 002 du BP 2021)	76.453.49 €
Total affecté au c/ 1068 :	- 35.597.06 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002 du BP 2021) en dépenses de fonctionnement	

**L'affectation du résultat d'exploitation du budget principal est approuvée à la majorité des votants**

**Délibération n°07\_13 04 2021 – Vote des taux des taxes locales pour 2021**

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents formant majorité

**DECIDE** d'augmenter le taux des taxes locales pour 2021 de 2 % et de les reconduire comme suit :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021	Bases d'imposition 2021	Produit 2021 attendu
- T.F.B.	13.26 %	35.80 %	128.600 €	<b>46.039 €</b>
- T.F.N.B.	18.99 %	19.37 %	338.000 €	<b>65.471 €</b>
			<b>Total</b>	<b>111.510 €</b>
Reversement <b>FNGIR</b>				<b>-16.710 €</b>
Autres taxes TH, contribution coefficient correcteur, allocations compensatrices				<b>1.975 €</b>
				<b>15.623 €</b>
				<b>5.771 €</b>
				<hr/>
<b>TOTAL</b>				<b>118.169 €</b>

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

**Délibération n°08\_13 04 2021 – Vote du budget primitif 2021 de la commune****Visée par la Sous-préfecture le :**

Après avoir rappelé les réalisations budgétaires de l'exercice 2020, le Maire présente les propositions du budget principal 2021 :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 219.241.49 euros

Recettes : 219.241.49 euros

**Investissement :**

Dépenses : 109.841.83 euros

Recettes : 109.841.83 euros

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le budget primitif 2021 du budget principal

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Délibération n°09\_13 04 2021 - Demande d'admission en non-valeur sur produits irrécouvrables sur le budget de la commune**

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'un état de produits irrécouvrables. Le comptable n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits mentionnés sur l'état remis en annexe par la Trésorerie Générale pour un montant total de **1.249.08 €**

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré

**ACCEPTE** l'état de non-valeur présenté, à 6 pour, 2 contre, et 1 abstention

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Délibération n°10\_13 04 2021 Réfection du mur de soutènement de l'église**

La réfection de ce mur s'avère nécessaire car la circulation sur cet axe routier occasionne des vibrations. De plus, en période hivernale le salage par les services du département accélère le processus de détérioration. Le but de ces travaux est de mettre en sécurité l'édifice de l'église et d'éviter les chutes de pierres sur l'axe routier départemental. Il a été demandé pour la réalisation de ces travaux de les faire le plus tôt possible à la vue de détériorations constatées. Seule l'entreprise **DROMBRY** s'est prononcée par un devis, pour une réalisation au printemps, pour un montant de **12.602.73 € HT** (15.123.28 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **EMET** un avis favorable pour procéder à la réfection de ce mur et **ACCEPTE** le devis de l'entreprise **DROMBRY** pour un montant de **12.602.73 € HT**

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Délibération n°11\_13 04 2021 CLECT – Révision des attributions de compensation des communes**

Il est exposé aux membres du conseil qu'en application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsque ce dernier se voit transférer des compétences par les communes ou inversement leur restitue des compétences, et lorsque les charges transférées sont supérieures aux produits transférés.

Tel est le cas pour la commune de Bazarnes dans le cadre de la mise en place d'un accueil périscolaire sur sa commune dont le reste à charge, après déduction des produits des services, est arrêté à la somme de 7 199 €.

Aussi pour répondre au principe de neutralité budgétaire, l'attribution de compensation de la commune de Bazarnes est diminuée de ce montant.

Le rapport de la CLECT est transmis à chaque commune membre de la communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci.

C'est sur ce nouveau rapport de la CLECT que le conseil municipal doit délibérer et ce même si le montant de son attribution de compensation reste inchangé.

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies,

**Considérant** que la CLECT réunie le 9 mars 2021 a validé une révision des montants d'attributions de compensation de la commune de Bazarnes,

**Considérant** que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité qualifiée, et des conseils municipaux des communes membres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 9 mars 2021, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

### **Délibération n°12\_13 04 2021 CLECT – Transfert de la compétence mobilité**

#### **Exposé des motifs :**

Le Maire expose qu'en vertu de loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 les EPCI et leurs communes membres doivent se prononcer sur le transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

L'article L. 1231-1-1 du code des transports définit les services pouvant être organisés par la 3CVT, dans son ressort territorial :

- services réguliers de transport public de personnes, urbains ou non urbains ;
- services à la demande de transport public de personnes ;
- services de transport scolaire ;
- services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement) ;
- services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement) ;
- services de mobilité solidaire.

La loi n'impose pas aux EPCI une obligation d'exercice de la compétence mobilité mais les habilite simplement à s'emparer des services adaptés aux besoins de ses habitants.

Les services de transport régulier, à la demande et scolaire qui concernent un territoire plus large que celui de la communauté de communes demeurent de la compétence de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Il est enfin précisé qu'à défaut de transfert de la compétence, la Région Bourgogne Franche-Comté deviendra unique organisatrice de la mobilité.

**Vu** la loi n° 2019-1428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 qui introduit l'exercice effectif de la compétence « organisation de la mobilité »,

**Vu** l'article L. 1231-1-1 du code des transports définissant les services pouvant être organisés par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM),

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 11 mars 2021 acceptant le transfert de la compétence mobilité et la notification de cette dernière à la date du 22 mars 2021,

**Considérant** que le conseil municipal est appelé à se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « mobilité » au sein du bloc de compétences facultatives de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs

### Choix des lampadaires LED

Le conseil municipal décide, après présentation de différents modèles, de choisir la modèle Rohl Exio à 301 € l'unité pour permettre la finalisation de l'étude réalisée par le SDEY.

### Point sur les travaux assainissement et eau potable

Le maire expose aux conseillers un point d'avancement concernant les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux.

Le SET après une étude de recherche de fuites, va certainement réaliser le changement de plusieurs canalisations défectueuses. Nous profiterons de ces travaux pour renforcer le débit d'eau rue des Prégirots et procéder à la pose d'un poteau incendie dans cette rue. Il est envisagé de faire appel à l'Agence Technique Départementale pour étudier l'amélioration des réseaux pluviaux.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

**Plan Prévision Risques(PPR) :** Toujours dans l'attente d'un cahier des charges.

**Eoliennes :** La société VSB relance le projet éolien et le conseil municipal maintient son avis défavorable au projet.

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n°04\_13 04 2021 - Vote du compte administratif Budget Principal 2020

Délibération n°05\_13 04 2021 - Vote du compte de gestion 2020 Budget Principal

Délibération n°06\_13 04 2021- Affectation du résultat d'exploitation 2020

Délibération n°07\_13 04 2021– Vote des taux des taxes locales pour 2021

Délibération n°08\_13 04 2021 – Vote du budget primitif 2021 de la commune

Délibération n°09\_13 04 2021 - Demande d'admission en non-valeur sur produits irrécouvrables sur le budget de la commune

Délibération n°10\_13 04 2021- Réfection du mur de soutènement de l'église

Délibération n°11\_13 04 2021 CLECT – Révision des attributions de compensation des communes

Délibération n°12\_13 04 2021 CLECT – Transfert de la compétence mobilité

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Julien	COLLON		
Olivier	BOVE		
Jany	AUCLERCQ	Absent	
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE	Absent	
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE		
Stevens	DAVID		
Jérémy	VENON		